

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALDEBLORE – 06420

N° 2016-03

Séance du 30 janvier 2016



L'an deux mil seize et le trente janvier, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Fernand BLANCHI**.

Présents : M. BLANCHI Fernand, Mme GASTALDI Danièle, MM. CIAIS Richard, GRAGLIA André, ROSSO Walter, Adjoints ; Mmes SAIA FERNANDEZ Françoise, GOUNIOT Caroline, MM. ATLANI Alfred, RICHER Jacques, ELIASSE Philippe, FERRIER Olivier, GRAGLIA Laurent, Conseillers Municipaux.

Absent(s) représenté(s) : M. VIGNA Robert par M. BLANCHI Fernand, Mlle SANTUCCI Alexandra par M. FERRIER Olivier.

Absent(s) non représenté(s) : M. BORGOGNO Christophe

Objet de la délibération : TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à partir du 1^{er} mai 2016, un agent actuellement « adjoint administratif principal de 2^{ème} classe » sera muté sur une commune voisine.

De ce fait et afin de pourvoir à son remplacement ; il propose de remettre à jour les effectifs au 1^{er} février 2016, conformément à l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984, qui dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il propose à l'assemblée de remettre à jour ces effectifs au 1^{er} février 2016 comme suit :

Nb	Emplois	Heures
6	Adj. technique de 2 ^{ème} cl.	151.67
1	Adj. Administratif ppal de 2 ^{ème} cl	151.67
1	Rédacteur	151.67
1	1 Adj. technique de 2 ^{ème} cl	67.17
1	1 Adj. technique de 2 ^{ème} cl	Réel
4	Adj. administratif de 2 ^{ème} cl	151.67
1	Adj. administratif de 2 ^{ème} cl	75.83

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 64.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré :

Décide de modifier le tableau des effectifs et d'inscrire les crédits nécessaires,

Autorise M. Le Maire ou son 1^{er} Adjoint à signer tout document à cet effet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré à Valdeblore les jour, mois et an susdits. Ont signé au Registre des délibérations les membres présents.

Pour copie conforme au Registre - Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et affichage en Mairie le 01/02/2016



Le Maire,
Fernand BLANCHI